



COMMUNE D'AUTHON

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 24 OCTOBRE 2024

EN APPLICATION DE L'ORDONNANCE N° 2021-1310 DU 7 OCTOBRE 2021

Nombre de Conseillers en Exercice :	13
Présents :	07
Pouvoirs :	04
Votants :	11
Date de convocation :	16/10/2024

Etaient présents : M. CINTRAT Jean-Luc, Mme CINTRAT Marie-José, M. FERRAND Arnaud, Mme FERRAND Joëlle, M. HENRY Roland, Mme NIZARD Véronique, Mme OURY Dominique.

Pouvoirs : M. BOURRÉE Steve à M. FERRAND Arnaud, Mme FOUSSEREAU Nathalie à Mme CINTRAT Marie-José, M. HASLÉ Julien à Mme OURY Dominique, M. FORBIN Paterne à M. CINTRAT Jean-Luc.

Absents : M. HÉMOND Nicolas, M. JOB David.

M. FERRAND Arnaud est désigné secrétaire de séance.

le procès-verbal de la séance du 02 Octobre 2024 est approuvé.

DCM 2024/062– ACTION SOCIALE- REVALORISATION 2024

Considérant l'institution d'attribution de chèques cadeaux de fin d'année aux agents communaux en décembre 2009 avec revalorisation trisannuelle ;

Considérant la modification des règles d'attribution fixée en novembre 2022 ;

Mme le Maire propose de revaloriser le montant des chèques cadeaux attribués aux agents communaux avec effet dès décembre 2024.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 11 voix pour :

- De fixer les montants à compter de décembre 2024 comme suit :
 - Agents à temps complet : 180 €
 - Agents à plus de 15/35^{ème} : 100 €
 - Agents à moins de 15/35^{ème} : 40 €

- D'autoriser Mme le Maire à mener à terme cette affaire.

DCM 2024/063– CATV- ENTRETIEN DES ESPACES COMMUNAUTAIRES AVENANTS AUX CONVENTIONS

Dans le cadre de la mutualisation des services, depuis 2018, la CATV a confié par convention l'entretien des espaces verts sur l'ancienne voie ferrée, la station d'épuration et la ZA des longues Rayes aux services municipaux. Le tarif horaire est resté inchangé depuis et fixé à 25,35 €/H. Par décision du bureau communautaire en date du 01 juillet 2024, une revalorisation de 10 % du point d'indice a été votée, portant les taux horaires à

- Interventions techniques	28.67 €
- Hygiène des locaux	24.20 €
- Entretien des espaces verts	27.89 €

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 11 voix pour :

- D'approuver les termes des avenants pour toutes les interventions applicables au 1er janvier 2024 ;
- D'autoriser Mme le Maire à signer les avenants et tout document ou acte nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

DCM 2024/064– TRAVAUX DE SÉCURISATION ET AMÉNAGEMENT DES TROTTOIRS SUR RD 71 – RUE DU TENNIS ET RD 9- RUE DU MAINE CONVENTION ET DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT

Un projet de sécurisation du cheminement piétonnier devant la salle de convivialité- sur la route départementale N° 71- rue du tennis- et RD N° 9 rue du Maine- a fait l'objet d'une étude par l'ATD 41 et une validation par la direction des routes du Département de Loir & Cher. Il consiste en l'élargissement des trottoirs à 2 mètres et mise aux normes des passages piétons.

S'agissant d'une voie départementale, des formalités administratives préalables aux travaux sont nécessaires soit :

- Une demande de permission de voirie
- Une convention afin de récupérer la TVA sur les travaux à réaliser.

Par ailleurs, ces travaux peuvent bénéficier d'une subvention au titre des amendes de police.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 11 voix pour :

- De charger Mme le Maire de déposer une permission de voirie pour ces travaux ;
- De solliciter du Département de Loir & Cher une convention pour la récupération du FCTVA sur cette opération ;
- De l'autoriser à signer les documents s'y rapportant et déposer une demande de subvention au titre des amendes de police auprès du Département de Loir & Cher.

DCM 2024/065– SALLE DE CONVIVIALITÉ ÉQUIPEMENT COMPLÉMENTAIRE

Mme le Maire rappelle aux membres présents la décision du 02 octobre dernier portant sur l'acquisition d'équipement et mobilier pour la salle de convivialité rénovée. Elle précise qu'il est nécessaire de se munir en vaisselle et d'un complément de 39 chaises. Ces dépenses ont été prévus au budget 2024 au compte 2158-

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré et consulté les devis, décident :

- par 11 voix pour **De retenir l'offre de la société ROCHER- 37 SAVONNIÈRES- pour la vaisselle de la salle de convivialité (228 couverts et accessoires) d'un montant de 6.038,91 € HT soit 7.246,69 € TTC ;**
- par 11 voix pour **De retenir l'offre de l'entreprise Henri JULIEN -62 BETHUNE pour un complément de 39 chaises de la salle de convivialité d'un montant de 1.202,76 € HT soit 1.443,31 € TTC ;**
- **D'autoriser Mme le Maire à signer les offres et ordonnancer ces dépenses**

QUESTIONS DIVERSES

RETOUR SUR LES OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT DU PROJET DE PLUiH ;

Le 09 octobre dernier, des ateliers ont eu lieu pour définir les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP).

Il en est ressorti 2 zones d'urbanisation possible :

1- rue creuse : 3 propriétaires différents- surface totale de 9.980 m2-

Après contact, le 1er propriétaire n'est pas vendeur (-5.578 m2)

Le 2^{ème} va déposer une demande de CU pour projets de constructions (3582 m2- 3 maisons)

Le 3^{ème} propriétaire : à contacter pour connaître ses intentions.

2- sous la chaussée : parcelle de 10.102 m2- 1 seul propriétaire- CU positif obtenu pour division en plusieurs lots- PLAN projeté pour 10 constructions. Mise en vente à 141.430 € nets vendeurs/ valeur estimée de 7€/m2 soit 70.714 € selon géomètre.

Ces 2 projets nécessitent une viabilisation totale : eau, assainissement, électricité, voirie.

Questionnement sur l'acquisition de ces terrains par la commune ?

DÉBAT des élus :

A préciser Estimation des coûts des voiries, réseaux et études à mener (sol...)

QD1 PSC délibération du 04/09/2024 sur la participation prévoyance obligatoire au 01/01/2025 :

Demande d'annulation par la Préfecture : l'avis du Comité Social Territorial placé auprès du Centre de Gestion doit être obtenu **avant décision**.

Cet avis a été demandé le 14/10/2024- le CST se tiendra le 05/12 prochain. La délibération devra être représentée au CM de décembre **avec visa de l'avis du CST**.

Lors du prochain conseil : annuler la délibération 47 du 04/09/2024

QD2 point cantine : impayés au 02/09/2024 = 4.102 €

Situation au 22/10/2024 = 1.946 € (2.156 € par règlement direct ou procédure huissier)

QD3 Recettes réelles :

- Fons de péréquation prévu 15.000/ reçu 15.956,82
- Legs Booth prévu 25.540/ reçu 25.979,65
- Subvention Région salle prévu 137.400/ attribué 163.339

Soit 27.335,47 € supplémentaires

QD4 TRAVAUX: Suez doit intervenir semaine 45 pour supprimer les bouches de lavage sur la rue du tennis avant travaux d'élargissement des trottoirs.

Date du prochain conseil : le 27/11/2024

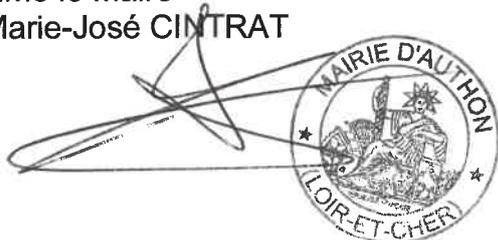
Conformément aux débats, le

28 NOV. 2024

et après approbation en Conseil du

27/11/2024

Mme le Maire
Marie-José CINTRAT



M. le secrétaire de séance
Arnaud FERRAND

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Arnaud Ferrand", written in a cursive style.